



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



TRI DES DECHETS

éco-responsable





DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

du 23 au 27 mars

La CCIVS met à disposition gratuitement du compost du 23 au 27 mars.

La distribution se déroulera dans les déchèteries de Saint-Astier & Neuvic, durant les horaires d'ouverture.

Cette opération est réservée aux habitants des communes de la CCIVS, sur présentation d'un justificatif de domicile ou de la carte d'accès aux déchèteries.

La quantité est limitée à 300 litres par véhicule, dans la limite du stock disponible. Pensez à vous munir de récipients ou autres pour récupérer votre compost.



RÉCUPÉRATION DES PNEUS

du 12 au 17 avril & 13 au 18 septembre



Tous les ans, la CCIVS organise des semaines de récupération des PNEUS dans les déchèteries de Saint-Astier & Neuvic, aux horaires d'ouverture. Les prochaines auront lieu du **lundi 12 au samedi 17 avril** et du **lundi 13 au samedi 18 septembre**.

Cette collecte est réservée aux particuliers du territoire de la CCIVS, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Opération limitée à 12 pneus/foyer. Seulement les pneus déjantés de véhicules automobiles et 2 roues, sans terre ou métaux, non souillés et sans humidité seront repris.

Les pneus seront récupérés par ALIAPUR et recyclés en matériau de base pour la fabrication d'autres produits : gazons synthétiques, aires de jeux amortissantes...



DÉCHÈTERIES du territoire



Une carte est obligatoire pour accéder aux déchèteries.
Vous pouvez vous la procurer sur place lors de votre 1^{ère} visite,
sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

DÉCHETS AUTORISÉS	
Déchets verts	Encombrants
Gravats	Huile de vidange
Métaux	Huile végétale <i>(ne pas jeter l'huile dans votre système d'assainissement)</i>
Carton	
Cartouches d'encre	bois, souches et troncs
Batteries	Verre
Piles	Polystyrène
Lampes, néons	Textile valorisable
Bouchons en plastique et en liège	
Capsules de café en aluminium	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : acides, solvants, bidons de pétrole, peinture...	
Déchets électriques & électroniques (DEEE)	
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.)	
DÉCHETS NON AUTORISÉS	
Pneus	Amiante*

SAINT-ASTIER

Lieu-dit : La Serve
05 53 53 71 84

Du lundi au samedi :
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

NEUVIC SUR LISLE

23, route du grand mur à Planèze
05 53 80 31 27 ou 06 34 10 58 08

Du 01/04 au 31/10 :
du lundi au samedi
de 9h à 12h - 14h30 à 18h

Du 01/11 au 31/03 :
du lundi au samedi
de 9h à 12h - 14h à 17h30



*Si vous avez de l'amiante à évacuer, merci de prendre contact auprès de la filière départementale au : 05 53 45 58 90

FERMETURE DES DECHETERIES les jours fériés
Les véhicules de + de 3,5 tonnes sont interdits.



VISITES GRATUITES

Chaque année, la CCIVS en partenariat avec le SMD3 organise des visites gratuites des sites suivants :

► **CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS**
COULOUNIEIX-CHAMIER

► **CENTRE D'ENFOUISSEMENT**
ST LAURENT DES HOMMES



Avec la crise sanitaire, les dates ne sont pas fixées à ce jour.
Ces visites se font uniquement SUR RÉSERVATION, plusieurs dates vous seront proposées lors de votre inscription.
Contact : 05 53 04 73 39 | poletechnique@ccivs.fr



Distributions des SACS JAUNES

Vous pouvez récupérer vos sacs jaunes
toute l'année auprès de votre mairie



Dotation annuelle :

1 pers. : 2 rouleaux | 2 - 3 pers. : 3 rouleaux

4- 5 pers. : 4 rouleaux | + de 6 pers. : 5 rouleaux

 BEAURONNE : 05 53 80 00 61

 ST-AQUILIN : 05 53 54 12 43

 CHANTÉRAC : 05 53 82 60 53

 SAINT-ASTIER : 05 53 02 42 80

 DOUZILLAC : 05 53 80 87 35

 ST GERMAIN DU SALEMBRE : 05 53 82 60 15

 GRIGNOLS : 05 53 54 28 93

 SAINT-JEAN-D'ATAUX : 05 53 91 81 33

 JAURE : 05 53 80 07 90

 SAINT-LEON-SUR-L'ISLE : 05 53 80 65 18

 LÉGUILLAC DE LAUCHE : 05 53 54 61 41

 SAINT-SEVERIN-D'ESTISSAC : 05 53 81 63 34

 MONTREM : 05 53 54 60 18

 SOURZAC : 05 53 81 01 06

 NEUVIC : 05 53 82 81 80

 VALLEREUIL : 05 53 81 50 45

Certaines mairies organiseront des permanences en cours d'année.



Collecte des JOURS FÉRIÉS

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) collectera vos ORDURES MÉNAGÈRES certains jours fériés, afin d'améliorer la qualité du service rendu.

JOURS FÉRIÉS TRAVAILLÉS EN 2021

Les agents de la CCIVS collecteront vos ordures ménagères (sacs noirs), les jours fériés suivants :

- ▶ Lundi 5 avril
- ▶ Jeudi 13 mai
- ▶ Lundi 24 mai
- ▶ Mercredi 14 juillet
- ▶ Lundi 1^{er} novembre
- ▶ Jeudi 11 novembre

Collecte déchets ménagers / Tri Sélectif

Suite à la mise en place progressive des bornes semi-enterrées et/ou enterrées sur toutes les communes de la CCIVS, le système de collecte va être modifié au fil de l'année 2021.

Pour les communes équipées par des points d'apport volontaire :

Les usagers doivent désormais déposer leurs sacs dans les colonnes prévues à cet effet.

Pour la commune de Saint-Astier équipée en cours d'année 2021 :

Les usagers doivent continuer à déposer leurs sacs comme les années précédentes (même lieu, même jour...) jusqu'à ce qu'une information vous soit transmise par la CCIVS des futurs changements.

Les sacs ou les bacs individuels doivent impérativement être sortis la veille au soir de la collecte. Ils doivent être déposés au plus près de la voie publique.

Contact : service « Gestion des Déchets » de la CCIVS au 05 53 04 73 39.

REDEVANCE INCITATIVE sur le territoire en 2022

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais viendra remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

Les bornes seront équipées d'un contrôle d'accès qui sera intégralement géré par le SMD3, vous devez donc vous inscrire auprès du service usagers (cf. ci-dessous).

Pourquoi faut-il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
 - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
 - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boîte aux lettres



UN SERVICE
POUR VOUS
ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- **Vous enregistrer** en tant qu'utilisateur
- **Informez d'un changement** : déménagement, personnes composant le foyer, etc.
- **Signaler un problème** : carte perdue ou défectueuse, dépôt sauvage, points d'apports volontaires détériorés, etc.
- **Obtenir des explications** relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- **Répondre** à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

smd3.fr



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent. Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires à proximité de vos trajets quotidiens.

UN DOUTE SUR
LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site :
consignesdetri.fr
ou utilisez l'application
gratuite « guide du tri »
de CITEO

EMBALLAGES & PAPIERS



papiers,
emballages et
briques en carton

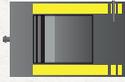


bouteilles
et flacons
en plastique



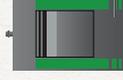
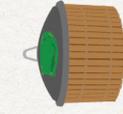
tous les autres
emballages en
plastique

emballages en métal



À déposer en vrac, sans les emboîter ni les compacter.

VERRE



BIODÉCHETS



CARTONS BRUNS



À déposer à plat dans les bornes d'apports volontaires pour les communes équipées.



À déposer dans votre composteur individuel ou collectif.

MOBILIER, GRAVATS, CHIMIQUES...

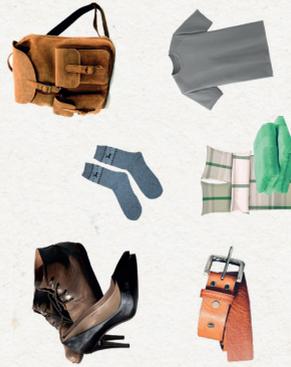


 **Déchèterie**
ou ressourcerie

uniquement en
 **Déchèterie**

À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie la plus proche.

VÊTEMENTS, LINGE ET ACCESSOIRES



lerelais.org
la-bresse.fr



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (Appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / smd3.fr

Contact CCIVS : 05 53 04 73 39
contact@ccivs.fr / www.ccivs.fr



Re_fashion
ecosystem
reguler c'est protéger
www.re-fashion.fr
écomobilier





INCIVILITÉS

INTERDICTION de déposer des déchets au sol !



La CCIVS a décidé de lutter contre les dépôts sauvages qui polluent notre environnement.

Lorsqu'un dépôt sera signalé, un agent de la collectivité se rendra sur les lieux afin d'effectuer des relevés pour identifier les usagers indélicats. Un premier avertissement sera envoyé par courrier par la CCIVS. Si un nouveau constat est avéré, une plainte sera déposée auprès de la brigade de gendarmerie afin que l'auteur de l'infraction soit verbalisé.

Un décret paru le 27 mars 2015 aggrave l'amende encouru en cas d'abandon de débris sur la voie publique. Celle-ci peut s'élever jusqu'à 450 €.



**INTERDICTION
de déposer des déchets
autour de ces colonnes
sous peine de poursuites**



NOUS COMPTONS SUR VOTRE CIVISME.



Compostage individuel

Si vous souhaitez acquérir un composteur en bois (300 litres), merci de prendre RDV au 05 53 03 70 30.

Des informations sur le montage et les techniques de compostage vous seront remises lors de votre achat au tarif de 25€.



JE METS MES ÉPLUCHURES, SACHETS DE THÉ
ET/OU CAFÉ... AU COMPOSTEUR !



PENSEZ À APOSER UN STOP PUB SUR VOTRE BOÎTE À LETTRES

Un geste simple et efficace pour l'environnement.

Les publicités génèrent 15 kg de déchets par personne chaque année.

Avec un stop pub sur votre boîte à lettres, vous recevrez uniquement les informations des collectivités (mairie, communauté de communes...).

Demandez le auprès de votre collectivité !



DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Si vous utilisez des seringues ou autres déchets médicaux, il est indispensable d'utiliser une boîte DASRI fournie par votre pharmacie ou votre déchèterie.

Une nouvelle boîte vous sera remise en échange de votre boîte pleine.



Recyclage du VERRE... à l'infini !



- ▶ Le verre est le seul matériau recyclable à 100 % et à l'infini.
- ▶ Avec une bouteille en verre recyclée, on refabrique une bouteille de même qualité.
- ▶ Le recyclage du verre permet de préserver les ressources naturelles de la planète.
- ▶ L'enfouissement du verre encombre, pollue et coûte cher aux collectivités.



GESTES AU QUOTIDIEN & astuces pour réduire ses déchets



J'utilise les **BORNES TEXTILE** pour déposer vêtements, chaussures, tissu, maroquinerie... car 23 % sont recyclés et 63 % sont réutilisés.

Je rapporte les **MÉDICAMENTS** à ma pharmacie.



EMBALLER SES CADEAUX DANS DU TISSU



Je dépose mes **CARTOUCHES D'ENCRE** à la déchèterie, dans des bacs de collectes en grandes surfaces ou magasins de fournitures de bureau.

Recycler ses cartouches d'encre dans des points de collectes caritatifs apporte des dons à des associations comme la Fédération des Maladies Orphelines.

Pour savoir où trouver une borne :
www.recupcartouches.com

Lors de l'achat d'un **ÉQUIPEMENT NEUF**, je fais reprendre mon appareil usagé par le professionnel qui doit en assurer sa destruction.

En effet, je paye lors de mon achat l'écotaxe qui sert à recycler les appareils.

GESTES AU QUOTIDIEN & astuces pour réduire ses déchets

DANS MA CUISINE

- Je gère mes provisions pour moins gâcher, je me tiens à ma liste de courses, (se méfier des promotions « 3 pour le prix de 2 » car la moitié risque d'être jetée).
- Je privilégie le fait maison, avec des produits de saison.
- J'accomode les restes ou les congèle.
- J'achète des produits au détail, à la coupe, en vrac et fait place aux bocaux en verre.
- Je composte mes déchets biodégradables.



UTILISER DES GOURDES
AU LIEU
DES BOUTEILLES
EN PLASTIQUE

L'eau du robinet n'est ni emballée, ni transportée et coûte 200 à 300 fois moins cher.
Astuces : si vous trouvez que l'eau du robinet a un goût de chlore, laissez reposer votre bouteille quelques heures à température ambiante et le tour est joué !

UTILISER UNE
ÉPONGE LAVABLE



ACHETER EN VRAC



Les bouchons en liège sont récupérés en déchèterie et triés par l'association « Agir Cancer Gironde ». Tous les fonds collectés sont intégralement reversés à l'institut Bergonié de Bordeaux.



UTILISER DES COTONS ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES LAVABLES



FAIRE SES TABLETTES POUR LAVE-VAISSELLE

- 1- Dans un bol, mélangez 100g de **gros sel**, 100g de **bicarbonate de soude**, 100g de **cristaux de soude** et 100g d'**acide citrique**.
- 2- Pulvérisez tout doucement le mélange avec un spray rempli d'eau. Attention de ne pas mettre trop d'eau d'un coup et de faire mousser le mélange.
- 3- Mélangez doucement pour bien éliminer tous les grumeaux. Arrêtez d'ajouter de l'eau dès l'obtention d'une texture poudreuse juste un tout petit peu humide. Vous devez obtenir une pâte poudreuse qui s'émiette facilement.
- 4- Versez le mélange poudreux, à peine humide, dans un bac à glaçons. Tassez bien. Laissez reposer 24h, puis démoulez. Conservez vos tablettes dans un bocal hermétique à l'abri de l'humidité.



FAIRE SA LESSIVE

- 1- Faire chauffer 1L d'eau.
- 2- Ajouter 50g de **savon de Marseille** en copeaux ou râpé.
- Mélangez doucement jusqu'à la totale dissolution du savon dans l'eau.
- 3- Laissez tiédir et ajoutez une c.à.s de **bicarbonate de soude** et 10 gouttes d'**huile essentielle** de votre choix pour parfumer (facultatif).
- 4- Laissez refroidir une quinzaine de minutes avant de verser le tout dans un bidon de lessive ou un contenant en verre.



Ces recettes, en plus d'être **économiques**, sont respectueuses de l'**environnement** et de votre **santé**. Si vous préférez opter pour des produits d'entretien déjà préparés il est important de choisir ceux avec l'éco label Européen.



DÉSINFECTANT NATUREL POLYVALENT

Recette n°1 :

- 1- Versez dans un bidon opaque 2 cuillères à soupe de **bicarbonate de soude**.
- 2 - Ajoutez 2 litres d'**eau chaude**.
- Mélangez, appliquez sur les surfaces à traiter, frottez et rincez.

Recette n°2 :

- 1- Versez 3 cuillères à soupe de **vinaigre blanc** dans un récipient.
 - 2- Ajoutez 1 litre d'**eau chaude**.
 - 3- Ajoutez une dizaine de gouttes d'**huile essentielle** (tea tree, lavande...)
 - 4- Mélangez.
- Le vinaigre blanc est idéal contre le calcaire.



FAIRE SON LIQUIDE VAISSELLE

- 1- Versez 50g de **savon de Marseille vert** râpé et 0,8L d'**eau bouillante** dans une bassine. Laissez fondre un peu le savon.
- 2- Ajouter une c.à.s de **savon noir**, une c.à.s de **bicarbonate**, une c.à.s de **vinaigre d'alcool** et 1 c.à.s de **cristaux de soude**. Attention, les cristaux de soude peuvent être irritants, les manipuler avec précaution !
- 3- Laissez le mélange reposer à l'air libre pendant plusieurs heures.
- 4- Si la texture est trop pâteuse ajouter de l'eau. Mélangez énergiquement et ajouter des **huiles essentielles** si vous le souhaitez.
- 5- Versez le mélange dans votre bouteille vide à l'aide d'un entonnoir.





Communauté de Communes Isle Vern Salembre
Service GESTION DES DÉCHETS

ZI La Borie - Rue Henri Rebière - 24110 SAINT-ASTIER

Correspondance : BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER

05 53 04 73 39 | contact@ccivs.fr

www.ccivs.fr



COLLECTES assurées par le SMD3 sur les communes de :
BEAURONNE, ST SEVERIN D'ESTISSAC, SOURZAC et VALLEREUIL

Contact : SMD3 09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr